



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 45362

Texte de la question

M. Alain Marleix attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la situation des enfants atteints de troubles entraînant des difficultés d'apprentissage de la lecture et de l'écriture. En France, ce sont près de 50 000 enfants dyslexiques qui sont recensés. Malgré la création en septembre 1999 d'un groupe de travail sur ce dossier au sein du ministère de l'éducation nationale, leur intégration dans le système scolaire s'avère difficile, faute notamment de classes d'intégration scolaire. Seules deux écoles spécifiques susceptibles de les accueillir existent : dans les Alpes-de-Haute-Provence et à Strasbourg. Aussi, face à ce problème qui inquiète bien des familles, il souhaiterait connaître les conclusions du rapport Ringuard sur ce sujet et les intentions du ministère dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45362

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2000, page 2564